

CONVENTION

ENTRE :

Le Centre des Techniques Spatiales (C.T.S), Sis 01, Avenue de la Palestine, Arzew, représenté par son Directeur AARIZOU Madani, **d'une part,**

ET :

L'Ordre des Géomètres Experts Fonciers (OGEF), représenté par son Président SIDHOUM Sebti, **d'autre part,**

I. OBJET DE LA CONVENTION

Article 1: La présente convention cadre a pour objet de définir les conditions et les modalités pour la prise en charge par le Centre des Techniques Spatiales(CTS) des besoins en formation et de mise à niveau des membres de l'Ordre des Géomètres Experts Fonciers (OGEF).

Article 2: La mise en œuvre d'un programme de formation dans les domaines de compétences du CTS, permettra aux Géomètres Experts Fonciers (GEF) de :

- bénéficier d'une formation de qualité permettant le contact permanent avec l'évolution de la technologie et la maîtrise des nouvelles techniques relatives au domaine de l'information géographique.
- améliorer leurs connaissances théoriques relatives aux :
 - o systèmes et référentielles géodésiques.
 - o nouvelles techniques d'acquisition de l'information géographique.
 - o gestion et représentation de l'information géographique.